



risques dommages de l'entreprise



risques dommages de l'entreprise

Axeria iard est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance dommages aux biens des entreprises. Notre contrat d'assurance est basé sur une approche personnalisée des risques.

toutes les activités de transformation **ou** stockage //
bâtiments industriels et du secteur tertiaire

CAPACITÉ : JUSQU'À 50 M €
EN APÉRICTION OU EN CO-ASSURANCE.
SOUSCRIPTION DE LIGNE D'EXCESS (2^{ÈME} LIGNE)

Notre politique de souscription est basée sur la qualité du risque spécifique plutôt que sur l'activité de l'entreprise. Les activités de chimie, pétrochimie, engrais, énergie, filature sont spécifiquement exclues.

Des équipes dédiées

● **Axeria iard** est en mesure de répondre **aux besoins spécifiques de vos clients** grâce à **des souscripteurs et des gestionnaires expérimentés**.

De plus, notre service **d'ingénierie en prévention** permet **d'accompagner les industriels et les entreprises** afin de mieux cerner les risques présents dans leurs entreprises et leur **proposer des programmes de prévention adaptés**.

● Les **souscripteurs basés à Bordeaux et Lille** ont également **des capacités de souscription pleines et entières** et prennent **les décisions de souscription localement avec les courtiers**.

Nos équipes connaissent bien les risques complexes et vous assistent dans la présentation de l'offre.

● Les 4 souscripteurs d'**Axeria iard** cumulent plus de **100 années d'expérience dans l'assurance dommages des risques de l'entreprise et des industriels**.

Un contrat adapté aux réalités de l'entreprise

Nous proposons un contrat en garanties dénommées et Tous Risques Sauf

Garantie en tous lieux quel que soit le cycle de production :

- **Outillages**
- **Matériels**
- **Marchandises**
- **Vision globale des biens confiés**

Un contrat modulable

Grâce à des garanties étendues, le contrat permet de mieux gérer les risques financiers consécutifs à un sinistre :

- **Garantie perte d'exploitation** incluant d'office les dommages électriques et les outillages
- **Large définition des biens mobiliers :** biens personnels / biens pris en location ou en contrat bail avec les pertes financières
- **Bris de machines**
- **Volet Tous risques sauf** en option, adaptation des garanties pour l'industrie agro-alimentaire.